

# Les conventions

M. Philippe PFIMLIN, Commissaire aux Comptes

# **RAPPORT D'ORIENTATION 2016**

## **DE L'ASSOCIATION APAEI DU SUNDGAU**

---

Le secteur médico-social et, en particulier, l'**APAEI du Sundgau** sont confrontés à de nouveaux enjeux dans un contexte économique tendu :

- La réforme territoriale, avec la création de la grande région de l'est, et une politique favorisant les mégapoles qui ne facilite pas la visibilité des associations en milieu rural.
- Une baisse de dotation des conseils départementaux imposée par l'état, dans un contexte économique difficile et qui a pour conséquence directe la non reprise des déficits structurels des établissements qu'ils financent et ce, dès cette année.
- Une forte volonté de l'état de privilégier les grandes structures comportant plusieurs centaines de salariés.
- Un changement de paradigme dans moins de 5 ans avec un financement non plus à la place mais à l'activité et à la typologie du Handicap.
- Une politique d'inclusion de la personne handicapée au sein de la société.

Il est essentiel que l'association intègre ce nouveau contexte, tout en veillant au respect de sa philosophie et de ses valeurs.

L'**APAEI du Sundgau** issue du mouvement parental est, en particulier, défavorable à une inclusion tous azimuts où la prise en charge ne serait que très partielle, dans un souci d'équilibre financier.

L'**APAEI du Sundgau**, dans la droite ligne de l'**UNAPEI**, milite pour une vraie société inclusive qui s'adapte aux particularités de la personne porteuse d'un handicap mental et propose une prise en charge elle aussi adaptée.

L'**APAEI du Sundgau** doit militer pour une telle société et se doit d'accompagner nos usagers dans cette démarche. La

résidence André Malraux en est le meilleur exemple.

Cette démarche doit s'intégrer dans notre rôle de gestionnaire, avec pour seul cap l'accueil et la prise en charge de la personne handicapée mentale.

La seule logique basée sur la création de nouveaux établissements n'est plus à l'ordre du jour. Notre stratégie doit se polariser sur l'optimisation de l'existant, sur la création de services transversaux, sur la mutualisation avec d'autres associations et ce, avec le secteur sanitaire et social. Elle se doit aussi d'être innovante.

L'**APAEI** et les établissements qu'elle gère, se veulent porteurs de valeurs parentales, humanistes, mais aussi de nouveautés et d'innovations avec modernisme et réalisme dans un contexte où nous devons répondre aux besoins des usagers avec moins d'argent, moins de personnel, donc avec encore plus de rigueur et d'efficacité.

Notre volonté est non seulement de poursuivre mais aussi d'accélérer le travail entrepris en termes de recherche d'amélioration de l'efficacité de la prise en charge de la personne en situation de handicap et des pratiques professionnelles.

Le Président de l'APAEI

Serge MOSER

## ACTION ASSOCIATIVE

L'**APAEI du Sundgau** se doit d'investir pleinement l'action associative. La spécificité du mouvement parental trouve ses racines dans cette démarche qui va au delà du champ institutionnel.

### Aide aux usagers

La résidence André Malraux propose 6 logements alternatifs. Plusieurs bénévoles interviennent pour :

- coordonner les interventions SAVS, Ménage,
- animer des ateliers d'autonomisation des locataires
- accompagner le montage de l'Aide au logement ainsi que de la PCH.

L'**APAEI** du Sundgau s'est engagée dans une démarche d'évaluation des besoins en sport des usagers afin de les aider à pratiquer une activité physique contribuant à la fois à la lutte contre l'obésité, à leur épanouissement et à leur bien-être.

Au sein du **FATH**, l'accompagnement lors de sorties et certains ateliers est assuré par des bénévoles. De plus, l'association finance un « accompagnateur professionnel » certains week-ends.

L'association va mettre en place des documents en Facile à lire et facile à **comprendre** (« Comment ouvrir un compte bancaire »... par exemple).

## Aide aux familles

Des cafés-débats seront régulièrement organisés. Les premières thématiques seront organisées autour de la protection juridique et la gestion du patrimoine.

## Recherche de Financement

L'opération brioches et le déjeuner dansant seront naturellement pérennisés. Il nous faut rechercher des financements complémentaires (mécénat, fondation etc.).

## L'ASSOCIATION EN TANT QUE GESTIONNAIRE

Le rapport d'orientation, qui s'inscrit dans l'axe 3 du projet associatif, s'appuie sur les conclusions des évaluations internes et externes et des référentiels scientifiques de l'**HAS** et de l'**ANESM** et plus particulièrement de l'expertise collective de l'**INSERM**, sur la déficience intellectuelle, de 2016.

L'association doit :

- Etre le garant de la cohérence entre les différents établissements, autant d'un point de vue des ressources humaines que du management, tout en tenant compte des spécificités des différents établissements.
- Assurer l'équilibre financier de ses établissements.
- Cultiver des relations de confiance et d'échange avec nos autorités de tutelles et nos financeurs.
- Pérenniser un organigramme efficient tenant compte des spécificités des différents établissements mais tenant aussi compte d'une démarche transversale entre ces établissements.
- Pérenniser une politique de bientraitance dans l'ensemble des établissements.
- Accompagner l'utilisateur et sa famille lors des changements d'établissements particulièrement en dehors de notre association.

## CADRE COMMUN A L'ENSEMBLE DES ETABLISSEMENTS

Dans un cadre général, l'association doit systématiser une prise en charge basée sur une démarche de type « *The evidence based practice* », sur une démarche validée par des preuves scientifiques qui tiennent compte des désirs de la famille et de la personne porteuse d'handicap, mais aussi de l'expérience de nos professionnels.

Cette démarche doit s'inscrire dans une démarche évaluative de la prise en charge de chacun de nos usagers.

L'ensemble des établissements doivent définir leurs champs de compétence et définir la typologie d'usagers qu'ils peuvent prendre en charge.

L'APAEI va développer un programme de psychoéducation familiale spécifique qui sera proposé dès 2017.



## PRISE EN CHARGE DES PERSONNES PORTEUSES DE TROUBLES DU SPECTRE AUTISTIQUE

Il s'agit de mettre en place une stratégie transversale de l'accueil des personnes présentant des troubles du spectre autistique. L'autisme est le 1<sup>er</sup> handicap au sein de nos établissements.

L'**APAEI du Sundgau** participe à la plateforme autisme du territoire Saint-Louis/Altkirch en collaboration avec l'**AFAPEI** de Bartenheim et les **Papillons Blancs** de Mulhouse. Notre association s'est vue attribuer 2 places supplémentaires dans sa section autisme de l'**IME** et le bassin de vie bénéficie d'une prise en charge par un **SESSAD** géré par les **Papillons Blancs**.

Mais notre association se doit d'aller plus loin.

Elle va mettre en place une démarche diagnostic expérimentale financée par des fonds associatifs sur une période 3 ans. En collaboration avec le **CRA** Adulte du Haut-Rhin, un dépistage systématique des troubles du spectre autistique se déroulera dès la rentrée 2016-2017 et ce, dans tous nos établissements.

Il s'agit là d'une démarche unique en France. Une équipe « diagnostic » composée d'une psychologue, de deux éducatrices et d'un médecin réalisera des diagnostics de première ligne. Les cas complexes seront adressés au **CRA** du Haut-Rhin.

La démarche diagnostic autour du dépistage systématique s'accompagnera :

- D'une réorganisation de la prise en charge au sein de l'**IME** et du **SAJ**.
- D'une adaptation spécifique du poste de travail au sein de l'**ESAT** et d'une proposition de prise en charge spécifique.

## IME

Il faut :

- Développer et optimiser les prises en charge au sein de la section autiste, en adéquation avec les financements spécifiques. Il s'agit en particulier de développer les temps en 1 pour 1 avec les élèves autistes.
- Favoriser la communication entre parents et professionnels.
- Développer la transversalité entre les différents établissements, en particulier lors des transitions institutionnelles.
- Pérenniser une démarche évaluative des progrès des usagers à l'aide des techniques recommandées par l'ANESM.

## ESAT

En préambule, l'objectif de notre **ESAT** est de procurer un emploi pour tous nos travailleurs handicapés, en maintenant une prise en charge efficiente.

Notre **ESAT** est bénéficiaire depuis 2013, à nous de le pérenniser. Nous pouvons envisager d'enrichir notre outil de travail de nouvelles activités afin de nous diversifier.

Il faut :

- Optimiser la prise en charge socio-éducative des travailleurs handicapés.
- Favoriser les transitions et passerelles de l'**IME** à l'**ESAT**, de l'**ESAT** au **FATH**, de l'**ESAT** au **SAJ**.
- Optimiser l'ergonomie des postes de travail et adapter les postes de travail en fonction des handicaps et plus particulièrement dans le cadre des troubles du spectre de l'autisme.
- Mettre en place une stratégie de rénovation de l'**ESAT**.

## FATH

Il faut :

- Développer un management de proximité afin d'accompagner les équipes au plus près de leurs activités.
- Mettre en place une culture de la qualité.
- Systématiser les projets personnalisés annuels, en favorisant l'autonomie des résidents.
- Réaménager les studios des résidents.
- Développer de façon pérenne les activités de loisirs.
- Développer l'accompagnement personnalisé de la santé des résidents.

## SAJ

Le schéma départemental 2014-2019 a imposé au **SAJ** généraliste une prise en charge séquentielle, afin d'augmenter le nombre de personnes prises en charge.

Il faut :

- Pérenniser les prises en charge individualisées même à travers une prise en charge séquentielle.
- Créer une dynamique avec les autres établissements de l'**APAEI du Sundgau**. Cet établissement est en effet au carrefour de nombreuses prises en charge (usagers sortant de l'**IMPRO** ou l'**ESAT**, usagers en attente de réorientation vers des **FAS**, **FASPHV**, **FAM** ou **MAS**).
- Développer les échanges avec les autres **SAJ** du même bassin de vie.
- Accompagner les familles et les usagers lors d'une réorientation institutionnelle.
- Intégrer le **SAJ** dans la démarche transversale de prise en charge des troubles du spectre autistique.

## FASPHV

En préambule, un **FASPHV** n'est pas une structure médicalisée. Malgré le partenariat avec l'équipe mobile de soins, notre **FASPHV** ne peut proposer les mêmes prestations qu'un **EHPAD**.

Il faut :

- Communiquer quant au champ de compétence du **FASPHV**, avec son cadre et ses limites.
- Accompagner les familles et les usagers lors d'une réorientation institutionnelle.
- Optimiser les dépenses afin d'équilibrer le budget de cet établissement.

Malgré une baisse de nos financements et donc de nos moyens au sein du **FASPHV**, nous allons optimiser la prise en charge en partenariat avec l'**EMS**.

## L'ASSOCIATION EN TANT QU'ACTEUR DYNAMIQUE SUR LE TERRITOIRE

Il s'agit de développer une coopération avec les associations du même bassin de vie, afin de répondre à la nouvelle organisation du secteur médico-social. L'**APAEI du Sundgau** s'engage à être un des membres actifs de cette démarche.

En Préambule, il nous semble indispensable d'insister sur la transversalité des prises en charge au sein de nos établissements. Un projet de vie réussi nécessite une réelle coopération entre les différents établissements pour créer de véritables passerelles. Cette coopération doit s'inscrire dans des projets communs de prise en charge, avec des outils communs.

Une des thématiques pour l'année 2016 sera la santé.

## LES DEFIS DU FUTUR

L'état a la volonté de diminuer le nombre de structures gestionnaires d'établissements. Actuellement, elle accompagne les structures qui entrent dans cette démarche mais dans peu de temps cette démarche sera contrainte.

L'**APAEI du Sundgau** doit s'inscrire dans cette démarche avant d'y être contrainte.

Les financements seront dans le futur orientés à la baisse. Notre association ne pourra équilibrer ses budgets qu'à travers des économies d'échelle et des financements externes.

Devant ce constat, l'**APAEI du Sundgau**, avec l'aide d'**Alsace Active**, se fait accompagner par un prestataire externe dans une démarche diagnostic qui a pour objectif d'explorer les différents scénarios envisageables.



## CONCLUSION

Cette politique est en cohérence avec les enjeux nationaux, régionaux et départementaux, en cohérence aussi avec les politiques financières actuelles. Elle se déclare plus proche des besoins des personnes handicapées.

Les objectifs sont ambitieux et certains demanderont sans doute plus d'une année pour être atteints.

Je souhaite que l'**APAEI du Sundgau** fasse partie des associations en recherche permanente d'innovation sociale.

Pour cela, je peux compter sur une association volontaire, bienveillante, reconnue et engagée dans ses missions politiques et stratégiques, sur des professionnels impliqués, accompagnant et participant aux changements, sur des bénévoles qui répondent présents, sur un conseil d'administration et un bureau impliqués et enfin, sur des personnes en situation de handicap acteurs de leur projet.

Je remercie toutes ces personnes pour leur dévouement et leur implication.

Mais au-delà de tout, je remercie l'ensemble des personnes accueillies qui, par leur dépassement au quotidien et leur joie de vivre sont un exemple pour tous.